

La médiation familiale

La médiation familiale est un processus de pacification des conflits familiaux. Elle permet, lorsque le lien est rompu, de retrouver le sens d'un dialogue apaisé en présence du médiateur familial qui fait fonction de tiers. Le but est de sortir des malentendus et de résoudre de façon pratique des problèmes devenus insolubles faute de communication.

Son objectif premier est de soutenir la reprise d'un dialogue constructif. Elle accompagne en particulier les parents séparés ou divorcés à réinvestir leur rôle parental et les aide à s'accorder sur le quotidien et l'organisation concrète de leurs enfants (lieu d'habitation, choix des écoles, organisation des droits de visite et des vacances...). Cette réappropriation de la place des parents libère les enfants englués dans le conflit familial.

La médiation concerne toutes les situations familiales où l'absence de communication crée une impasse conflictuelle : grands-parents coupés de leurs petits-enfants, conflits intergénérationnels, conflits de fratrie...

Le médiateur familial, détenteur du diplôme d'Etat de médiateur familial (DEMF), conduit les discussions de manière neutre et impartiale. Il ne donne pas de conseil, assuré que toute personne sait ce qui est bon pour elle et pour son entourage et qu'elle est capable de poser un acte constructif et bon. Il est formé à l'écoute et à la gestion des conflits familiaux, accueille chacun inconditionnellement et avec bienveillance, offrant un espace confidentiel où les personnes peuvent enfin se reparler et s'écouter. Au fil des séances elles parviennent à sortir de leur position pour s'ouvrir à l'autre, redécouvrant ainsi le sens de l'altérité ; elles reprennent confiance dans leurs capacités respectives, accèdent à la mise en place d'une nouvelle forme de communication, transformant et pacifiant ainsi leur relation, et cheminant parfois vers le pardon.

En pratique Le médiateur peut être saisi spontanément ou sur injonction du juge aux affaires familiales. Le processus de médiation se déroule sur 2 à 6 séances, se clôturant si besoin par un accord homologable par le juge. Le premier entretien est individuel afin de faire le point librement avec le médiateur ; il dure en général 1 heure. Les autres entretiens sont en plénière et se déroulent sur 2 heures.

Jean et Mathilde veulent trouver une issue à leur conflit

Jean a quitté sans un mot d'explication le domicile conjugal. Depuis qu'il est parti toute communication est rompue avec son ex-épouse. Après quelques mois, Mathilde a demandé le divorce et le juge a décidé que les enfants seront en résidence alternée, une semaine chez chacun des parents. Jean est satisfait de ce jugement mais Mathilde est furieuse et s'apprête à faire appel et à se lancer dans une longue procédure judiciaire. Jean l'a avertie qu'il se battrait pour la garde alternée et envisagerait même de réclamer la résidence exclusive. Le juge aux affaires familiales leur a conseillé une médiation.

Pendant les séances de médiation Jean a d'abord pu expliquer les raisons de son départ. Le médiateur

a veillé à ce que Mathilde ne lui coupe pas la parole pendant qu'il s'expliquait. Il a reformulé ce que Jean a dit afin que Mathilde entende et comprenne. Elle souffrait que son mari soit parti sans explication. Il a pu lui dire qu'il comprenait sa souffrance et ils ont pu échanger des paroles apaisantes.

Ils ont pu aussi s'entendre sur la résidence des enfants, Mathilde a pu expliquer qu'elle ne souhaitait pas que les enfants soient ballotés d'une maison à une autre mais qu'en même temps, elle ne voulait pas couper Jean des enfants. Jean a été rassuré par ces paroles et a exprimé sa souffrance du risque d'être exclu de la vie de ses enfants et a dit refuser le rôle de « papa loisir » s'il ne les voyait qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances. Il a dit vouloir rester impliqué dans leur quotidien, aller les chercher à l'école, leur faire faire leurs devoirs...

Pendant les séances de médiation ce couple a pris le temps de repérer et de comprendre la cause profonde de leur séparation, de discerner ce qui est du fait de l'un, et de la responsabilité de l'autre. Ce travail à la fois douloureux et constructif leur a permis de sortir de la spirale des accusations respectives, de prendre de la distance par rapport à leur histoire et de faire un premier pas vers l'apaisement de leur relation. Ils se sont rendus compte qu'ils ne cherchaient pas à se détruire mutuellement et qu'ils étaient tous les deux mus par l'amour porté à leurs enfants. Ils ont compris que leur relation parentale devait se pacifier dans l'intérêt de leurs enfants et se sont entendus sur une solution acceptable. Celle-ci, fruit de leur travail en commun les a confortés dans leur rôle de parent et a œuvré à l'issue de leur conflit. Leur relation a pu se transformer.

La médiation familiale, parce qu'elle a donné l'occasion à chacun d'échanger et d'exprimer ses émotions et ses ressentis, a donné l'occasion d'être entendu par son conjoint. L'empathie du médiateur a favorisé l'écoute et la considération entre les deux parties. L'écoute active dont il a fait preuve a permis à chacun des protagonistes d'entendre et de prendre conscience de leurs propres paroles et de faire l'expérience de savoir comment ces paroles pouvaient raisonner chez l'autre.

Grace au travail en médiation le conflit devient force de changement.

Parmi les différentes propositions, il existe l'Association des Médiateurs Familiaux Chrétiens (AMFC) Elle a été fondée en 2013 dans une volonté œcuménique par deux médiatrices familiales diplômées d'Etat, l'une protestante Armelle Delabre et l'autre catholique Sabrina de Dinechin. Présents à Paris, dans l'Essonne, les Yvelines, le Poitou Charente, la Loire Atlantique, la Seine-Maritime, le sud-ouest, Rhône-Alpes, les membres du réseau sont :

- Des professionnels de la médiation familiale
- Détenteurs du diplôme d'Etat de médiation familiale (DEMF),
- Ayant développé une compétence particulière au niveau de l'écoute des familles

Des chrétiens, engagés dans leur Eglise

Sabrina de Dinechin, janvier 2017, www.mediation-familiale-chretienne.org